



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents** : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Audrey Villemain, Mohammed Oubenaïssa, Léonel Mounoussamy , Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Jean-François Bertin, Philippe Morel, Christian Dyssli , Marine Martin-Jary.

**Absents excusés** : Céline Gayet, Daniel Moine a donné procuration à Philippe Morel. Jean-Luc Royer a donné procuration Marie-Jo Vergon-Trivaudey.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 1er avril 2015

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Suffrages exprimés : 14

## 1/ INFORMATIONS

- **Cérémonie de remise des documents d'inventaire des biens de l'église**

Suite à la séparation de l'église et de l'Etat de 1905, le partage des biens culturels n'avait pas, jusqu'à ce jour, fait l'objet d'un inventaire précis. Ce document a été réalisé sous la forme d'un document d'inventaire complet, avec une description détaillée et des photos des biens communaux, par Michel Ruedin.

Au mois d'avril 2015, une cérémonie officielle de remise et de signature de ce document s'est déroulée en présence de M L'Archevêque et des représentants des communes (Alain Roset pour la commune de Chaucenne). Ce document est consultable en Mairie.

- **Matériel informatique**

Nous avons reçu la subvention du département concernant le remplacement de deux postes informatiques lors de l'évolution du logiciel Magnus. 35 % du coût soit 600 €.

- **Rencontre avec l'entreprise Cegelec**

Dans le cadre du contrat de maintenance 'éclairage public' signé en 2014 avec l'entreprise Cegelec une rencontre a eu lieu pour faire un premier point sur les pistes d'économies possibles :

- Moderniser le parc, les lampes à led consommant trois fois moins et dont l'intensité lumineuse peut être diminuée en cours de nuit, celles-ci supportant les extinctions et les allumages répétés. L'Etat demande aux collectivités de réduire leurs consommations, avec des incitations pour les bons élèves, et, des menaces sur les dotations. Un subventionnement par le Syded sera également possible.
- Extinction une partie de la nuit

Cette solution permet une économie immédiate de l'énergie consommée toutefois des mesures d'accompagnement doivent être mises en place en préalable (informations, mise en place de signalétique et de points réfléchissants, etc..)

Cegelec nous donnera un chiffrage des différentes solutions avec les coûts et les économies possibles.

La fuite de courant constatée sur le transformateur des Varennes a été localisée et réparée.

- **Halte-garderie**

Karine Desforet, directrice de la halte-garderie est en arrêt de travail suite à un accident de sport, celle-ci doit subir une intervention chirurgicale ce jour et nous précisera ultérieurement la durée de l'arrêt. La personne ressource est mobilisée et sera présente dès lundi matin.

Une rencontre avec la CAF est prévue le jeudi 23 avril 2015 pour le renouvellement du contrat enfance 2015/2018.

- **Nouveau plan d'aménagement de la forêt pour 20 ans**

Le document définitif d'aménagement de la forêt 2015/2034 établi lors des différentes commissions de travail, et adopté récemment par le conseil, est consultable en mairie (ce document a été rédigé par ONF en partenariat avec les élus).

- **Vitabri**

Le Maire souhaite une redéfinition des conditions de mise à disposition de ce matériel aux associations. Jean-Luc Royer, jusqu'à présent était responsable de son utilisation et de son stockage, suite à son départ de la commune un nouveau responsable est souhaité : Bernard Merger, prend en charge cet équipement. Les conditions de prêt doivent être redéfinies avec un règlement plus complet.

- **Conditions de location de la salle polyvalente**

La location de la salle polyvalente fait apparaître aujourd'hui de nombreux cas particuliers par rapport aux conditions initialement définies et notamment pour déterminer à qui incombe la charge du ménage. Une reprise de ces conditions est souhaitée pour plus de clarté pour les gestionnaires et le secrétariat.

- **Assainissement non collectif**

Cinq habitations sont concernées par le SPANC (service public d'assainissement non collectif). Suite aux diagnostics individuel : deux installations sont non conformes et présentent des dangers pour l'homme et l'environnement, une conforme, deux sont non conformes, mais sans obligation de mise aux normes immédiates.

Les deux installations non conformes ont l'obligation de se mettre aux normes dans un délai maximum de 2 ans. L'Agence de l'eau consciente des conséquences financières pour ces particuliers, propose par le lien de la collectivité, une aide de 3 000 € par installation. Une convention sera mise en place entre l'Agence de l'eau, la commune et les particuliers concernés permettant de trouver un cabinet spécialisé, de déterminer une solution conforme aux attentes de l'Agence de l'eau, d'estimer le projet, de choisir une entreprise chargée de la réalisation. A l'issue des travaux, le Spanc de Chauenne contrôlera la conformité de l'installation.

Ces dépenses sont à la charge des particuliers, la commune apportant un accompagnement administratif et permet de bénéficier de l'aide à la mise aux normes.

- **Budget eau / assainissement : prêt chantier 'Bascule-Tilleuls'**

Un contact a été pris avec la Banque Populaire suite à la baisse des taux d'intérêts, pour l'emprunt concerné, il reste une durée de 8 ans au taux de 4,55 %. La Banque propose de revenir à un taux variable basé sur l'index Euribor, soit à ce jour un taux de 0.018 %, avec une fourchette mini de 2,40 % à maxi 4,55 %. Le montant du remboursement passe de 3 270,20 € à 2 969,36 € avec des frais de renégociation de 200 €.

Délibération

Vote pour à l'unanimité.

- **Budget principal 2015**

Budget de transition avec la fin du chantier mairie, il reste environ 200 000 € de subventions à recevoir et plus de 100 000 € de TVA, et, des inconnues sur de **nouvelles charges** :

- Le fonctionnement de la mairie avec l'entretien des locaux ainsi que la part chauffage non connue pour l'instant.
- Le contrat d'entretien d'éclairage public en remplacement d'interventions au coup par coup
- Les rythmes scolaires et leur coût
- Les évolutions des compétences du personnel
- Les contraintes sur la mise en accessibilité du Centre de vie
- La réforme du droit des sols avec un coût non financé (assuré gratuitement par la DDT jusqu'à présent)
- 

**Des recettes en diminution**

- Dotation de l'Etat de 42 000 € (-11 600 € 2015/2012, -3 300 € en 2014/2012). Cette perte de recette s'additionne avec la perte en 2013 de la taxe sur la consommation finale d'électricité, soit près de 20 000 €.

Le recours à la fiscalité ne peut compenser à elle seule cette diminution ; 1 % de fiscalité en plus générant pour la collectivité une recette de 1 287 €, le Conseil municipal doit donc s'interroger sur le niveau des dépenses et les investissements.

D'autres éléments ne sont pas chiffrables : les transitions des compétences des collectivités, les réorganisations politiques, actuelles et à venir avec les incidences sur les financements promis, ainsi que le devenir de la péréquation de la ressource départementale dépendante de l'activité économique locale fortement ralentie.

Au niveau national l'Etat accorde des primes pour le regroupement des structures communales et à la création de ville nouvelle, en conséquence les dotations actuelles, globalement en baisse, sont affectés en priorité vers les métropoles et aux regroupements. Les autres structures se partageant les restes.

**Les transferts de compétences à venir :**

Eau / Assainissement vers la CAGB au 1<sup>er</sup> septembre, avec des répercussions sur la masse salariale actuellement mutualisée avec le budget principal. L'eau pluviale et la défense incendie resteront de la compétence communale mais avec une relation financière étroite avec la nouvelle structure gestionnaire de l'eau et de l'assainissement.

Des interrogations sur les activités du Centre de vie vont se poser rapidement, les travaux de mise aux normes étant imposés, il conviendra de définir qu'elle sera la vocation future du Centre de Vie et de réaliser des travaux en conséquence. Le rythme des réformes annoncées ne permet pas à ce jour de prendre une option définitive sur le niveau pertinent de travaux à réaliser.

Notre collectivité dispose encore d'excédents antérieurs pour faire face à nos obligations et engagements : mise aux normes du Centre de Vie et réalisation de travaux sur la Lanterne. Toutefois l'évolution plus rapide des dépenses et de la baisse conjugués des dotations de l'Etat génèrent déjà une baisse très sensible de notre capacité à dégager des excédents pour honorer nos engagements (emprunts) et envisager de nouveaux équipements.

- **Budget communal 2015 fonctionnement :**

<b>Charges à caractère général</b>	<b>111 400</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>8 920</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>87 855</b>	<b>Produits des services</b>	<b>69 231</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>57 246</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>156 863</b>
<b>Charges financières</b>	<b>4 800</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>81 763</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 900</b>		

Dépenses imprévues	5 000	Autres produits	23 500
Virement à l'investissement	42 316	Produits exceptionnels	1 912
Total de fonctionnement	310 517	Total de fonctionnement	342 189
Résultat reporté 2014			326 979
Total de fonctionnement cumulé			669 168

• Budget communal 2015 Investissement :

	Rar 14	Nouv crédit	Total		Rar 14	Nouv. crédit	Total
Report 2014	227 064		227 064				
Capital emprunt		17 150	17 150				
Capital emprunt ct		120 000	120 000				
Dépôts et cautions		1 000	1 000	T.aménagement		2 465	2 465
<b>Total Emprunt</b>	<b>227 064</b>	<b>138 150</b>	<b>365 214</b>	Dépôt et cautionnement		1 000	1 000
Achat de terrain N° 20112	4 688		4 688	T.V.A. 2014		105 000	105 000
Accessibilité 2,90 x 550 x 120%		2 000	2 000				
2012-1 Panneaux voirie passage piet.		6 000	6 000				
Materiels bureau	3 696		3 696	Prélèvement sur fonct.		42 316	42 316
Mobilier	1 500	2 500	4 000				
Autres immos corporelles horloge		2 550	2 550				
Registres état civil		1 000	1 000	Etat maté. informatique		625	625
<b>Total 21</b>	<b>9 884</b>	<b>14 050</b>	<b>23 934</b>				
<b>Travaux en forêt FS dossier</b>		<b>7 320</b>	<b>7 320</b>				
Garde corps Ecole N°20141	850		850				
Etude Hydraulique N °201403	5 000		5 000				
2012-2 Ponts Lanchamp	8 372		8 372	Ponts Voirie Communale Etat	1 367		1 367
				Mairie Etat aide sur accessibilité		29 644	29 644
201303 Mise aux normes Centre vie		30 000	30 000	Mairie Syded		6 470	6 470
				Mairie Parlementaire		2 000	2 000
				Mairie Subventions solde	179 804		179 804
<b>N°804 Mairie</b>	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	Mairie Emprunt M.T.	120 000		120 000
<b>TOTAL</b>	<b>301 171</b>	<b>189 520</b>	<b>490 691</b>	<b>TOTAL</b>	<b>301 171</b>	<b>189 520</b>	<b>490 691</b>

Rar = reste à réaliser provenant de programmes antérieurs financés par les budgets précédents.

## 2/ Délibérations

### BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL N °2015/04/10/01

Le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2015 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation		Dépenses	Recettes
	Prévision de l'exercice	310 517	342 189.22
	Report de 2014		326 979.24
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>310 517</b>	<b>669 168.46</b>
Section d'investissement	Prévision de l'exercice	189 520.38	229 324.18
	Restes à réaliser	74 106.58	301 171.82
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>530 496</b>	<b>530 496</b>
<b>Total du budget</b>		<b>841 013</b>	<b>1 199 664.46</b>

Budget voté par 12 voix pour et 2 abstentions.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015/04/10/02**

Le Conseil Municipal vote l'évolution des contributions directes qui s'élève à 1.023394 %.

Taxe	Taux votés
Taxe d'habitation	13.20
Foncier bâti	16.07
Foncier non bâti	37.70

Décision prise à l'unanimité.

### **VOTE DES TARIFS DES SERVICES N° 2015/04/10/03**

Le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs des différents services de la commune :

- Salle polyvalente tarif applicable pour tous contrats signés à compter de ce jour, pour une location du vendredi soir au dimanche soir :

- o Caution 500 €

- o

Chaucennois avec cuisine	258 €
Chaucennois sans cuisine	177 €
Extérieur avec cuisine	410 €
Extérieur sans cuisine	280 €

- Cimetière

- o Case columbarium (urnes) : 700 €
- o Concession cimetière le mètre superficiel :
  - 15 ans : 42 €
  - 30 ans : 56 €
  - 50 ans : 105 €

Décision prise à l'unanimité.

### **ETAT DES LIEUX ET CAUTION Mme SIMON Aurore 2015/04/10/04**

Le Maire donne lecture des états des lieux d'entrée et de sortie du logement loué par Mme Aurore SIMON. Un peu plus de quatre mois séparent les deux constats et quelques dégradations ont été notées par l'AIVS.

Le Conseil Municipal décide de retenir la somme de 75 € sur la caution.

La somme de 285.77 € sera restituée à Madame Aurore SIMON.

Décision prise à l'unanimité.

### **CHOIX D'UN AVOCAT ET CAPACITE A ESTER EN JUSTICE N° 2015/04/10/05**

Dans le cadre de la législation relative à l'urbanisme et plus précisément du respect des règles définies par le Plan Local d'Urbanisme, le maire informe le Conseil Municipal des difficultés à faire appliquer les prescriptions liées aux autorisations.

Le Maire souhaite avoir recours aux services d'un avocat spécialisé.

Le Conseil Municipal choisit de confier au cabinet d'avocats Dufay-Suissa-Corneloup-Werthe et plus précisément à maître Suissa, les intérêts de la collectivité.

Le Conseil Municipal délègue au Maire la capacité à ester en justice ou d'intenter les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le domaine du droit des sols et/ ou de l'application des règles d'urbanisme pour la durée du mandat.

Décision prise à l'unanimité.

#### **CONVENTION AGENCE DE L'EAU N° 2015/04/10/06**

Le Maire indique que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, propose une convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

La commune est donc mandataire et des aides individuelles sont attribuées aux particuliers sur présentation d'un dossier dans la cadre de la mise aux normes de l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention proposée par l'agence de l'Eau.
- sollicite l'aide prévue pour l'animation et la coordination des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau.

Décision prise à l'unanimité.

#### **RENEGOCIATION D'EMPRUNTS N° 2015/04/10/07**

Les taux d'intérêts ayant fortement baissés une demande de révision des emprunts en cours a été demandée à la BPFC.

Pour l'emprunt réalisé à l'occasion des travaux d'assainissement sur le secteur rue de la Bascule et des Tilleuls la BPFC propose un nouveau taux indexé sur l'Euribor 3 mois, soit 0.018 % au 30 mars 2015, avec une marge de 1.70 % sans toutefois être inférieur à 2.40 % (marge comprise) et capé à 4.55 % maxi. La renégociation porte sur le montant de à 21 525.81 € et engendre des frais de renégociation à 200 €.

Pour l'emprunt déjà signé et à réaliser destiné au financement des travaux de la rénovation du bâtiment de mairie. la BPFC propose un taux indexé sur Euribor 3 mois, soit de 0.016 % au 7 avril 2015, avec une marge de 2 % sans toutefois être inférieur à 2.60 % (marge comprise) et capé à 3.40 % maxi. La somme à emprunter s'élève à 120 000 € et les frais de renégociation à 600 €.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles conditions et autorise le Maire à renégocier ces emprunts et signer les nouveaux contrats de prêts et les documents relatifs à ce dossier.

Décision prise à l'unanimité.

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015/04/10/08**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations Chaucenoise créant de l'animation :

- 600 € attribué au festival des Pampilles.
- 600 € attribué au Comité des fêtes

Décision prise par 9 voix pour et 5 contre.

#### **CHARGES LOCATIVES N° 2015/04/10/09**

Le Maire présente le décompte des charges locatives pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 25 février 2015.

No	Entretien Chaudière du 01/07/2014 au 25/02/2015	Gaz Du 01/07/2014 Au 25/02/2015	Edf 01/07/2014 au 25/02/2015	total	Perçu 1/07/2014 au 25/02/2015	Solde
VARLET Cédric Jusqu'au 13 octobre 2014	33.47	6 x 3.18 = 19.08 €	21.75 €	74.30 €	280 €	<u>+ 205.70 €</u>
MEUTERLOS Théo	76.37	197 x 3.18 = 626.46 €	49.63 €	752.46 €	477.83 €	<u>-274.63 €</u>
SIMON Aurore 14/10/2014 au 25/02/2015	42.57	179 x 3.18 = 569.22 €	27.67	639.46 €	346.66 €	<u>-292.80 €</u>
HENRIET Jean-Noël	76.37	227 x 3.18 = 721.86 €	49.63 €	847.86 €	509.17 €	<u>-338.69 €</u>
GAY Emmanuel	76.37	255 x 3.18 = 810.90 €	49.63 €	936.90 €	626.66 €	<u>-310.24 €</u>

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 55.

Le Maire

Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			